

# Infirmiers



D'ici 5 ans, les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) doivent devenir des services polyvalents de soins et d'aide à domicile (Spasad). C'est ce qu'a annoncé la secrétaire d'État à la famille, aux personnes âgées et à l'autonomie, Laurence Rossignol, le mois dernier lors des Assises nationales de l'aide à domicile.

L'idée est de mieux articuler les différents acteurs du parcours de vie des personnes fragilisées (âgées ou handicapées), qu'il s'agisse des intervenants des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), de l'hospitalisation à domicile (HAD), des centres de santé infirmiers, ou de l'hôpital. La personne sera ainsi prise en charge globalement et l'organisation autour d'elle sera coordonnée par un seul interlocuteur : un infirmier.

Cette réforme organisationnelle devrait également permettre aux familles de bénéficier d'un service plus pratique et probablement plus rassurant avec la mise en place de l'interlocuteur unique, et pour les professionnels de pratiquer un meilleur échange. Le projet de loi sur le vieillissement prévoit également la mise en place d'une expérimentation sur 3 ans avec la création de plusieurs Spasad.